

Au sommaire

- 4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Urbanisme / Construction. Désordre affectant un insert causant la destruction d'une maison par incendie et responsabilité des constructeurs
Emprunt / Prêt. Précisions intéressant les prêts libellés en francs suisses remboursables en euros
- 6 ENTREPRISE**
Société en formation. Reprise des engagements souscrits pour le compte d'une société commerciale en formation : rappel des conditions
- 7 FISCAL**
Enregistrement. Mise à jour au BOFiP du régime d'enregistrement des transmissions à titre gratuit de biens ruraux
Plus-values. Cession d'une résidence secondaire sans être propriétaire de la principale : appréciation du bien-fondé de l'exonération
Plus-values. Donation-partage et computation du délai de détention
- 10 RURAL**
Aménagement foncier. Nullité de la préemption de la SAFER notifiée à l'acquéreur à une mauvaise adresse
- 10 PROFESSION**
Acte notarié. Rappel des conditions de l'opposabilité d'une copie exécutoire

À LA Une

Conséquences du défaut de pouvoir du maire signataire d'un contrat de prêt conclu au nom de la commune

Quelles sont les sanctions de la méconnaissance des dispositions d'ordre public relatives à la compétence du maire ayant conclu un contrat de prêt au nom de la commune ?

La confirmation du contrat est-elle suffisante pour couvrir une éventuelle nullité ?

Ces questions en soulèvent une autre. Quelle est l'étendue des obligations du prêteur vis-à-vis d'une collectivité ?

La Cour de cassation répond à ces interrogations par un important arrêt publié du 6 mars 2019. > **LIRE P. 1**